



## Avoir le nom du père après son décé

-----  
Par galouna

Ma fille née en 1982 a été reconnue officiellement par son père en 1986,(décédé en 2009 ),elle porte donc mon nom ,elle m'a fait part de son envie de porter celui de son père , je ne m'y oppose aucunement,pourriez vous m'indiquer les démarches à suivre et le coût éventuel de cette procédure svp ?